

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS / M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Décembre 2017**

**OBJET : Construction du pôle logistique et technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à Velaux : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver le programme de l'opération de construction du pôle logistique et technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours à Velaux, pour lequel seront engagées les procédures permettant la passation des marchés de services et de travaux conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 15 400 000,00 €TTC, répartie en 3 080 000,00 €TTC pour les services et 12 320 000,00 €TTC pour les travaux.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**